COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 21 juin 2023

N° 77
Château - Analyses archéologiques complémentaires et arrêt des travaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Fin mai 2023, la DGIP, Division des Monuments et Sites, a informé la Municipalité sur la nécessité de faire un relevé archéologique des façades décrépies. Cette mesure amène à un arrêt provisoire des travaux.

Selon les arguments de la DGIP, la phase actuelle de rénovation du Château d'Avenches permet de compléter la connaissance sur sa chronologie constructive et, peut-être, de retrouver des pierres d'origine romaine, le remplois étant une pratique courante et normale dans le passé.

Les coûts de ces relevés archéologiques, non-prévus au préavis, se montent à près de Fr. 25'000.- dont la moitié sera financée par le Canton. Ils seront pris en charge dans les divers et imprévus et selon les résultats, une demande de crédit complémentaire pourrait s'avérer nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Gaetan AEBY

MUNICIPALITE DE AVENCHES

Le Secrétaire :

Julien MORA